



Comptes de l'année 2024 de la commune de Hautemorges

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 23.06.2025

Municipal concerné : M. Aurel Matthey, municipal



Sommaire.....	2
1. Préambule.....	3
1.1. Bases légales	3
1.2 Introduction	3
1.3 Situation	3
2. Comptes de fonctionnement 2024 et explications sur le résultat	4
2.1 Résultat et écarts au budget.....	4
2.2 Amortissements complémentaires et mouvements des réserves	7
2.3 Résumé attribution du résultat et opérations de bouclage.....	9
2.4 Marge d'autofinancement (MA)	9
3. Investissements.....	10
4. Patrimoine financier	10
5. Endettement	11
6. Dissolution de l'Entente intercommunale Sévery (Hautemorges)-Vullierens	13
7. Conclusion.....	13



Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

1.1. Bases légales

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956, du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et du Règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation les comptes de l'année 2024 de la commune de Hautemorges.

1.2 Introduction

Les comptes 2024 se basent sur un budget initialement déficitaire de CHF 520'600.00.

Durant l'année, plusieurs crédits complémentaires au budget vous ont été présentés pour une augmentation globale de charges de CHF 186'800.00 (voir le détail dans le tableau ci-après) portant ainsi le déficit prévu au budget 2024 à CHF -707'400.00.

Détails des préavis complémentaires au budget 2024

N° Préavis	Désignation	Montant net de charges supplémentaires
01/2024	Création place de stationnement aux abords des éco-points	CHF 30'000.00
02/2024	Achat de divers véhicules	CHF 112'400.00
03/2024 *	Complément pour paiement subventions développement durable (dossiers 2022-2023) (CHF 350'000.00)	CHF 0.00
06/2024 *	Rénovation cuisine collège Jura (CHF 280'000.00)	CHF 0.00
17/2024	Crédits complémentaires sur divers comptes 2024	CHF 44'400.00
Total net des crédits complémentaires au budget 2024		CHF 186'800.00

* Les préavis n° 03/2024 et 06/2024 comportent un montant net de charges supplémentaires de CHF 0.00, car il avait été prévu de neutraliser les charges de ces préavis par des prélèvements sur des fonds de réserve.

Ce préavis comprend des explications sur le niveau et l'attribution du résultat, les diverses opérations de bouclage, ainsi qu'un récapitulatif de la situation financière de la commune de Hautemorges. Les évènements spécifiques de chaque dicastère sont commentés dans le livret des comptes en annexe ou dans le rapport de gestion.

1.3 Situation

La tenue et le bouclage des comptes 2024 n'ont pas présenté de difficultés particulières et ont pu bénéficier des processus et travaux mis en place lors des précédents exercices de la commune de Hautemorges.



Les tâches liées à la mise en place de la commune ont été moindres, mais subsistent néanmoins encore. Il s'agit essentiellement du paramétrage de la facturation des déchets aux habitants, ainsi qu'aux entreprises, suite à la validation des derniers règlements propres à la commune de Hautemorges.

L'équipe de la bourse reste composée de 3 personnes pour un équivalent de 2.4 EPT.

2. Comptes de fonctionnement 2024 et explications sur le résultat

2.1 Résultat et écarts au budget

Résultat

Alors que le budget 2024 initial, complété des demandes de crédit complémentaires au budget, prévoyait une perte de CHF 707'400.00, le résultat des comptes 2024 avant amortissement complémentaire se monte à CHF 1'110'494.26. Il en résulte donc un écart au budget de CHF 1'817'894.26.

Ci-après, un comparatif entre le budget et les comptes 2024 avant les amortissements complémentaires, soit :

Rubrique	Budget (CHF)	Comptes avant attribution du résultat (CHF)	Ecart au budget (CHF)
Total des produits	26'472'300.00	27'139'973.18	667'673.18
Total des charges	27'179'700.00	26'029'478.92	1'150'221.08
Résultat	-707'400.00	1'110'494.26	1'817'894.26

Sur la base du résultat de CHF 1'110'494.26 avant amortissement complémentaire, la Municipalité a décidé d'amortir entièrement l'investissement « Réfection routes en béton secteur ouest (Apples) (05/2015) » pour CHF 910'383.77.

Le résultat final des comptes 2024 est un profit de CHF 200'110.49.

Ecarts au budget

Cet exercice 2024 ne présente pas de point spécifique. Les travaux et achats budgétés ont été réalisés dans les coûts prévus. A la lecture des comptes, il apparaît qu'au niveau des charges, très peu de comptes dépassent le budget, la marge d'incertitude et d'inconnues découlant du démarrage de la commune de Hautemorges étant réduite lors de l'établissement du budget 2024.

Il en est de même pour les revenus qui ont été plus importants qu'estimés.

Lors du bouclement, des amortissements complémentaires de divers investissements ont été effectués pour un total de CHF 2'881'907.86. Ces opérations n'ont pas d'impact sur le résultat, car des prélèvements à même hauteur sur le fonds de réserve « Routes » et « Général » ont été effectués.



Le détail de ces amortissements complémentaires et des prélèvements sur les fonds de réserves sont listés au point « 2.2 Amortissements complémentaires et mouvements des réserves ».

Concernant l'écart au budget 2024 de CHF 1'817'894.26, ce dernier est composé de quelques rubriques présentant des variations importantes et d'une multitude de petites différences sur divers comptes.

Le tableau ci-après détaille les plus grands écarts. Ces derniers sont développés en-dessous.

Tableau récapitulatif des principaux écarts des comptes 2024 par rapport au budget 2024

Sujet/Rubrique	Budget 2024 (CHF)	Comptes 2024 (CHF)	Ecart (CHF)
Impôts	12'384'300.00	13'360'696.87	976'396.87
Frais de fonctionnement (achat et entretien matériel, services)	6'092'900.00	5'520'187.35	572'712.65
Amortissements	1'050'000.00	908'195.94	141'804.06
Remboursement de tiers et d'assurances	411'700.00	513'107.81	101'407.81
Intérêts financiers	400'000.00	299'196.04	100'803.96
« Péréquation », montant net des 3 volets	2'492'400.00	2'684'442.00	- 192'042.00
Total divers écarts au budget 2024			1'701'083.35

Impôts

La différence positive globale entre le budget et les comptes se monte à CHF 976'396.87, pour un total net aux comptes 2024 de CHF 13'360'696.87, contre CHF 12'384'300.00 au budget 2024.

Les écarts au budget surviennent essentiellement sur les types d'impôts qui découlent d'actions initiées par les contribuables, telles que la vente d'un bien immobilier ou une donation. Ces revenus d'impôts sont difficilement quantifiables. Pour exemple, le principal écart au budget pour 2024 se trouve sur l'impôt sur les gains immobiliers.

Pour mémoire, le taux d'imposition 2024 est similaire à celui de 2023, à savoir 71 points.

La variation du total des impôts entre 2023 et 2024 peut être expliquée en partie par l'augmentation du nombre de contribuables et de leur capacité contributive, mais aussi par le fait que le Canton a taxé, en 2024, des dossiers d'années fiscales antérieures.

Pour 2024, notre « valeur du point d'impôts » se monte à CHF 173'870.00, contre CHF 167'962.00 en 2023.

Frais de fonctionnement (achat et entretien du matériel et des installations, services et conseils externes)

Ces frais, qui correspondent aux natures 311 à 318 (hors 316 et 317), regroupent l'ensemble des coûts de fonctionnement et d'entretien de la commune. Pour la plupart de ces comptes, le budget est du ressort de la Municipalité.



Tout comme les exercices précédents, les écarts constatés entre le budget et les comptes mettent en évidence la complexité à établir un budget, à savoir l'estimation du volume des travaux réalisables dans l'exercice, ainsi que l'évaluation de leurs coûts.

Le solde entre le budget (CHF 6'092'900.00) et les comptes (CHF 5'520'187.35), soit CHF 572'712.65, est composé de travaux ou services non réalisés ou abandonnés, ainsi que de travaux réalisés en-dessous des estimations. Il est toutefois intéressant de relever que ce solde diminue au fil des exercices. En effet, en pourcent, cette différence entre le budget et les comptes pour tous les travaux d'entretien et de fonctionnement de la commune est passée de 14.4% en 2022 à 12.2% en 2023 et à 9.4% en 2024.

Toutefois, parmi ces natures, il apparaît qu'une rubrique demande encore une attention particulière dans son estimation et participe à cet écart au budget pour un montant de CHF 319'378.30. Il s'agit de la nature « 318 Honoraires et prestations de services ».

Amortissements

Le total des amortissements obligatoires génère une différence en notre faveur entre le budget 2024 (CHF 1'050'000.00) et les comptes 2024 (CHF 908'195.94) de CHF 141'804.06.

Cette différence provient presque exclusivement du fait que certains amortissements prévus au budget 2024 n'ont pas été effectués au bouclage des comptes 2024, car l'investissement avait été complètement amorti en 2023.

Remboursements de tiers et des assurances

La nature « Remboursements de tiers, assurances » possède un écart important en notre faveur entre le budget et les comptes en 2024 (CHF 101'407.81). Ce montant est composé majoritairement d'indemnités payées par les assurances, relatives à des cas de maladie et accidents non-professionnels déclarés en 2023 et qui se sont prolongés sur 2024.

Péréquation intercommunale, Facture sociale et Réforme policière

Pour rappel, cet exercice 2024 est le dernier exercice comprenant le système actuel de péréquation intercommunale, facture sociale et réforme policière et plus particulièrement le système de retour sur les dépenses thématiques.

Ces trois volets, composant ce que l'on nomme communément la « Péréquation », montrent une différence globale en notre défaveur de quelques CHF 192'042.00, dont CHF 163'897.00 proviennent du volet péréquation intercommunale. Les raisons de cet écart sont expliquées via les commentaires dans le livret de comptes.



Intérêts financiers

Le budget 2024 prévoyait un montant d'intérêts sur les emprunts de CHF 400'000.00 contre un montant dans les comptes de CHF 299'196.04, générant ainsi un écart de CHF 100'803.96.

Cet écart s'explique majoritairement par le fait que le budget tenait compte d'intérêts sur d'éventuels nouveaux emprunts liés à des investissements qui n'ont pas encore eu lieu. Cette économie provient aussi du fait que la Municipalité a procédé à des remboursements d'emprunts arrivés à échéance ces dernières années, allégeant ainsi la charges d'intérêts. Cela se confirme par la baisse des intérêts en 2024, par rapport aux comptes 2023 (CHF 311'968.91).

2.2 Amortissements complémentaires et mouvements des réserves

Hormis les amortissements prévus au budget et inscrits dans les comptes pour un montant de CHF 908'195.94, des amortissement complémentaires des soldes des investissements suivants ont été effectués, soit :

Investissements	Montant CHF
Réfection des routes en béton – Secteur Ouest (Apples) (05/2015)	910'383.77
Réfection des rues du village (Reverolle) (06/2004)	330'315.55
Eglise, changement chauffage et accès mobilité réduite (Pampigny) (04/2021)	479'580.31
Réfection des routes Ruelle de l'Eglise (Apples) (06/2007)	11'650.00
Aménagement du bourg (Apples) (05/2010)	602'944.60
Réfection Rue Centrale + tronçon Rue d'En-Haut (Apples) (04/2008)	102'000.00
Assainissement Passages à niveaux Rte Fermens et Manège (Apples) (05/2012)	239'220.00
Réfection partie Chemin de Fermens (Apples) (02/2016)	67'335.35
Réfection routes en béton secteur est (Apples) (07/2018)	994'309.76
Plan directeur des mobilités (03/2022)	47'599.99
Aménagement sentier piétons (Reverolle) (10/2009)	6'952.30
Total des amortissements complémentaires :	3'792'291.63

L'exercice 2024 se trouve à l'orée de deux changements de méthodes dans la tenue des comptes, à savoir la fin du système actuelle de péréquation, plus particulièrement le système du retour sur les dépenses thématiques et le passage au MCH2 en 2027, apportant une multitude de nouvelles règles de comptabilisation.



C'est pourquoi, dans une volonté d'équilibrer et d'alléger le bilan, ces amortissements complémentaires ont été totalement neutralisés par des prélèvements à hauteur de CHF 2'881'907.86 sur les fonds de réserve « Routes » (pour CHF 329'025.98) et « Général » (pour CHF 2'552'881.88).

Seul l'amortissement de la « Réfection des routes en béton – Secteur Ouest (Apples) (05/2015) » de CHF 910'383.77 a été prélevé sur le résultat.

Ainsi les fonds de réserve ont globalement diminué, passant de CHF 17.9 millions en début d'exercice 2024 à CHF 14.2 millions à fin 2024. Cette différence de près de CHF 3.7 millions s'explique par les mouvements suivants :

Attributions aux fonds de réserve :

- Acquisition et dévlpt futurs (revenus 2024 Gravière des Délices)	CHF	42'471.05
- Taxe d'usage du sol 2024 non-redistribuée	CHF	75'286.31
Total des attributions	<u>CHF</u>	<u>117'757.36</u>

Prélèvements sur les fonds de réserve :

- Epuration des eaux (part Réseau d'égouts et d'épuration)	CHF	129'200.70
- Epuration des eaux (part STEP)	CHF	244'420.64
- Eau potable	CHF	136'731.44
- CAD (Pampigny), Excédent de charges 2024	CHF	21'564.14
- Chaudière à gaz (Apples), Excédent de charges 2024	CHF	1'515.14
- Abris collectifs PC	CHF	51'575.50
- Fête Jumelage Teillay	CHF	12'000.00
- Emoluments taxe usage du sol – Contributions 2022 et 2023	CHF	197'282.45
- Général – Complément contributions énergétiques 2022-2023	CHF	173'335.80
- Routes – Neutralisation amortissement complémentaire	CHF	329'025.98
- Général – Neutralisation amortissements complémentaires	<u>CHF</u>	<u>2'552'881.88</u>
Total des prélèvements	<u>CHF</u>	<u>3'849'533.67</u>



2.3 Résumé attribution du résultat et opérations de boulement

Le résultat des comptes 2024 se décompose comme suit :

Rubrique	Montant (CHF)
Revenus financiers (épurés)	+ 23'687'601.30
./. Charges financières (épurées)	- 22'624'787.34
= Marge d'autofinancement	= 1'062'813.96
./. Amortissements obligatoires selon budget	- 802'188.15
./. Attributions aux fonds de réserve	- 117'757.36
+ Prélèvements sur fonds de réserve	+ 967'625.81
= Résultat intermédiaire	= 1'110'494.26
Opération de boulement neutres (amortissements complémentaires)	
./. Amort. compl. Réfection des rues du village (Reverolle) (06/2004)	-330'315.55
./. Amort. compl. Eglise, changement chauffage et accès mobilité réduite (Pampigny) (04/2021)	-479'580.31
./. Amort. compl. Réfection des routes Ruelle de l'Eglise (Apples) (06/2007)	-11'650.00
./. Amort. compl. Aménagement du bourg (Apples) (05/2010)	-602'944.60
./. Amort. compl. Réfection Rue Centrale + tronçon Rue d'En-Haut (Apples) (04/2008)	-102'000.00
./. Amort. compl. Assainissement Passages à niveaux Rte Fermens et Manège (Apples) (05/2012)	-239'220.00
./. Amort. compl. Réfection partie Chemin de Fermens (Apples) (02/2016)	-67'335.35
./. Amort. compl. Réfection routes en béton secteur est (Apples) (07/2018)	-994'309.76
./. Amort. compl. Plan directeur des mobilités (03/2022)	-47'599.99
./. Amort. compl. Aménagement sentier piétons (Reverolle) (10/2009)	-6'952.30
+ Prélèvement sur fonds de réserve « Routes »	329'025.98
+ Prélèvements sur fonds de réserve « Général »	2'552'881.88
Attribution du résultat	
./. Amort. compl. Réfection routes en béton secteur ouest (Apples) (05/2015)	- 910'383.77
= Résultat final (excédent de produits)	= 200'110.49

2.4 Marge d'autofinancement (MA)

Pour rappel, la marge d'autofinancement représente le montant d'argent excédentaire généré par l'activité annuelle de la commune (le fonctionnement), permettant ainsi de financer des investissements sans recourir à l'emprunt ou de désendetter la commune en remboursant des emprunts.

La marge d'autofinancement 2024 de Hautemorges se monte à CHF 1'062'813.96 et peut être considérée comme une marge d'autofinancement minimale. C'est-à-dire qu'elle permet de supporter les remboursements annuels sur les emprunts et de financer les investissements 2024 du patrimoine administratif.

Dans la situation actuelle de Hautemorges, les engagements annuels de remboursements des emprunts restants se montent à CHF 595'650.00. Les emprunts qui ne sont pas remboursés annuellement se



montent à CHF 3'600'000.00. En simulant un remboursement théorique de ces emprunts sur 30 ans, il y a lieu de prendre en compte un montant de quelques CHF 120'000.00 à épargner par an.

Au vu des chiffres précédents, il ressort que la marge d'autofinancement minimale nécessaire au remboursement des emprunts doit être de CHF 715'650.00. Au vu des planifications des investissements futurs, il paraît nécessaire d'augmenter sensiblement cette MA dans les exercices futurs.

Afin de pouvoir estimer la qualité de notre MA, le Canton a émis le ratio « Capacité d'autofinancement » qui renseigne sur le niveau de la marge d'autofinancement par rapport au volume des revenus courants annuels.

Le tableau ci-dessous montre les valeurs appréciatives de ce ratio déterminées par le Canton.

>10%	 Bonne
6-10%	 Suffisante
3-6%	 Insuffisante
<3%	 Mauvaise

La MA 2024 de Hautemorges de CHF 1'062'813.96 équivaut à un ratio de capacité d'autofinancement de 4.5%, ce qui est insuffisant au vu de l'activité de Hautemorges. A titre indicatif, à niveau de revenus égal, Hautemorges devrait dégager une MA de CHF 1'660'000.00 pour atteindre les 7.0% ou CHF 2'370'000.00 pour atteindre les 10.0%.

3. Investissements

Un tableau récapitulatif des dépenses/recettes 2024 des investissements se trouve en annexe du livret des comptes 2024.

4. Patrimoine financier

Pour rappel, le terme « patrimoine financier » comprend l'ensemble des biens mobiliers ou immobiliers dont la commune peut se séparer sans entraver son bon fonctionnement.

La valeur comptable du patrimoine financier immobilier au 31 décembre 2024 se monte à CHF 19'713'020.20.

Le dicastère « 3590 Bâtiments locatifs » regroupe les charges d'entretien des bâtiments, ainsi que les intérêts bancaires théoriques. Le total des charges dédiées au patrimoine financier immobilier est de CHF 237'900.69, pour des produits (essentiellement des loyers) de CHF 1'022'189.55, générant ainsi un résultat positif de CHF 784'288.86. Ceci représente le résultat comptable.

Afin de déterminer le résultat économique, il convient de soustraire une part de remboursement théorique des emprunts bancaires, soit quelques CHF 395'000.00. Ainsi, le résultat financier du patrimoine financier est valorisé à des recettes d'env. CHF 390'000.00.



Le tableau ci-après récapitule la situation financière des trois bâtiments locatifs principaux que Hautemorges possède, soit :

- Les Vignes, Bussy-Chardonney, 12 appartements, année de construction : 2021
- La Croix-du-Moulin 4, Apples, 12 appartements, année de construction : 2018
- La Croix-du-Moulin 2, Apples, 13 appartements, année de construction : 1971 *

** Ce bâtiment a bénéficié d'une importante rénovation entre mi-2024 et début 2025 pour CHF 2'800'000.00 (Préavis n°10/2022) dont les coûts financiers ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.*

Rubriques (chiffres en CHF)	Les Vignes	Croix-du-Moulin 4	Croix-du-Moulin 2
Frais d'entretien et de fonctionnement	-27'843.50	-28'092.65	-57'170.50
Intérêts bancaires théoriques	-26'000.00	-29'800.00	0.00
Loyers	263'297.30	280'730.00	162'199.35
Résultat comptable	209'453.80	222'837.35	105'028.85
Remboursement théorique de la dette (sur 50 ans)	-118'000.00	-128'000.00	0.00
Résultat financier	91'453.80	94'837.35	105'028.85

5. Endettement

La commune est engagée par des emprunts à hauteur de CHF 20'774'637.50 au 31 décembre 2024. Au 1^{er} janvier 2024, ce total se montait à CHF 19'770'287.50. Cette augmentation globale de CHF 1'004'350.00 se décompose comme suit :

- Contraction nouvel emprunt SwissQuote : CHF + 2'800'000.00
 - Remboursement emprunt Fond. Institution supplétive LPP : CHF – 1'200'000.00
 - Remboursements annuels divers emprunts : CHF - 595'650.00
- Mouvement global 2024 sur les emprunts : CHF + 1'004'350.00

Malgré une augmentation du total des emprunts, les liquidités ont diminué de CHF 267'924.95 entre le 1^{er} janvier 2024 (CHF 4'201'982.57) et le 31 décembre 2024 (CHF 3'934'057.62).

Cela signifie que l'apport de liquidités (emprunts + marge d'autofinancement) n'a pas suffi à financer les dépenses d'investissements 2024 et les coûts de rénovation du bâtiment de la Croix-du-Moulin 2.

Cependant, hormis cette année où il a fallu puiser dans l'épargne, il apparaît que la situation financière de la commune de Hautemorges est saine et maîtrisée.



Endettement net par habitant

L'endettement net par habitant se calcule entre la valeur des avoirs de la commune (liquidités, créances de débiteurs et patrimoine financier) et la valeur des dettes (fournisseurs et emprunts) divisées par le nombre d'habitants.

Pour notre commune, la situation est tout à fait correcte puisqu'il n'y a pas d'endettement net par habitant, la valeur des avoirs étant supérieure à celle des dettes pour un montant de CHF 4'128.31 par habitant.

Pour information, selon le « Rapport sur les finances communales vaudoises en 2020 » émis par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) du Canton, les valeurs appréciatives de cet endettement net par habitant sont les suivantes :

<1000	Faible
1'000-3'000	Modéré
3'000-5'000	Élevé
>5'000	Très élevé

Le même constat peut être fait sur la quotité de dette brute, ratio qui représente le niveau d'endettement de la commune par rapport au total de ses produits annuels.

Pour rappel, le plafond d'endettement maximum de la commune de Hautemorges pour la présente législature est de CHF 58'900'000.00 et représente une quotité de dette brute de 250%. Ce pourcentage est la limite autorisée par le Canton.

Sur la base des comptes 2024, cette quotité de dette brute s'élève à 87.7%. Les valeurs appréciatives du Canton sont, toujours selon le « Rapport sur les finances communales vaudoises en 2020 » :

<100%	Bon
100-150%	Acceptable
>150%	Mauvais

En résumé, la commune de Hautemorges possède un endettement de quelques 20.7 millions de francs qui représente 87.7% des revenus financiers (épurés) de CHF 23'687'601.30. Ce pourcentage est qualifié de « Bon » selon les valeurs du Canton ci-dessous.

Ce ratio est actuellement avantageux, la commune de Hautemorges ayant effectué passablement de remboursements d'emprunts. Il est légèrement plus élevé que celui de 2023 (85.6%), dû à l'augmentation des emprunts.

A titre d'exemple, sur la base de revenus financiers (épurés) similaires, la capacité d'emprunts supplémentaires avant d'atteindre le ratio de 150% (maximum de la qualification « Acceptable ») est d'environ CHF 15'000'000.00.



La Municipalité est consciente de ce potentiel d'endettement, mais aussi du volume des investissements futurs nécessaires à la bonne marche de la commune de Hautemorges et accorde une attention particulière et suivie quant aux choix et à la priorisation de ces derniers.

6. Dissolution de l'Entente intercommunale Sévery (Hautemorges)-Vullierens

La commune de Hautemorges a repris le réseau d'eau de Vullierens par une concession signée entre Hautemorges et Vullierens au 1er janvier 2025. Ceci met de facto fin à l'Entente intercommunale Sévery (Hautemorges)-Vullierens relative à l'exploitation du puits de St-Pierre.

Toutefois, cette dissolution doit être formellement adoptée par les deux organes législatifs une fois les comptes 2024 de l'Entente bouclés. Ces derniers ont été bouclés sur un excédent de produits de CHF 45'276.65.

La clé de répartition est conventionnée. Les charges sont réparties selon le volume d'eau consommé et les revenus perçus proportionnellement aux frais engagés par chaque commune lors de la construction (1/3 pour Hautemorges, 2/3 pour Vullierens). La répartition de l'excédent des produits est ainsi la suivante :

- CHF 12'765.45 pour la commune de Hautemorges
- CHF 32'511.20 pour la commune de Vullierens.

En conséquence, la Municipalité vous propose d'approuver la dissolution de l'Entente intercommunale Sévery (Hautemorges)-Vullierens.

7. Conclusion

Ces comptes présentent un résultat avant amortissement complémentaire de CHF 1'110'494.26. En tenant compte du déficit prévisionnel de CHF 707'400.00, l'écart global par rapport au budget 2024 est de CHF 1'817'894.26.

Tout comme pour les comptes 2023, cet écart se justifie, pour la majeure partie, par des évènements extraordinaire et non-pérennes. La partie restante de ces écarts, soit CHF 572'712.65, est constituée de travaux/entretiens/prestations externes non-exécutés, abandonnés ou réalisés en-deçà des prévisions budgétaires de CHF 6'092'900.00. Ceci s'explique notamment en raison des inconnues qui subsistent lors de l'établissement du budget, notamment dans l'estimation du volume de travaux que le personnel peut effectuer ou conduire durant une année.

La Municipalité améliore constamment la précision de sa planification de travaux/prestations et a réussi à réduire cette marge d'imprécision au fil des exercices.



En conclusion et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis no 09/2025
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- a) d'approuver la dissolution de l'Entente intercommunale Sévery (Hautemorges)-Vullierens ;
- b) d'accepter les comptes 2024 de la commune de Hautemorges et d'en donner décharge à la Municipalité, au boursier et aux membres de la commission de gestion;
- c) d'approuver l'attribution de l'excédent de revenus de CHF 200'110.49 en augmentation du capital.

Le présent préavis ainsi que les documents annexes ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 19 mai 2025.

POUR LA MUNICIPALITE

La syndique

Le secrétaire

M.-Chr. Gilliéron

M.-C. Gilliéron



J. Urben

J. Urben

Annexe : - Livret des comptes de fonctionnement 2024 avec commentaires, du bilan au 31 décembre 2024 et des investissements